***Durée :1min5sec***

**L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**29ème Session: La France**

**Intervention de la Turquie pour la France**

Monsieur le Président.

Nous remercions la délégation française pour la présentation de leur rapport national.

Ayant inspiré de nombreux pays ainsi que des organisations internationales par sa Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen, la France demeure un pays modèle en matière de Droits de l’Homme.

Nous avons donc été heureux de constater qu’en France, berceau de la liberté d’expression, des initiatives politiques contraires à la liberté d’expression, ont été censurées par le Conseil Constitutionnel : une première fois le 28 février 2012 et une deuxième fois le 26 janvier 2017.

Nous recommandons à la France de garder cette ligne et de continuer à s’opposer aux lois et aux pratiques qui ne seraient pas compatibles avec ses engagements internationaux en matière de Droits de l’Homme.

Les libertés d’opinion et d’expression sont également essentielles dans le domaine éducatif. Le fait d’imposer dans les manuels scolaires, des récits sélectifs et orientés, sur des événements historiques controversés, constitue un obstacle certain au débat d’idées.

Nous recommandons donc à la France la révision de ces textes dans les manuels scolaires.